



Plan de Travail Annuel

2013

**« Promotion de l'entrepreneuriat agricole pour la
transformation socioéconomique des zones rurales au
Bénin »**

Entre

Le Gouvernement de la République du Bénin,

Le Centre Songhaï

Et

Le Système des Nations Unies (SNU)

A handwritten signature in blue ink, possibly reading 'O.K.' or similar.

A handwritten signature in blue ink, possibly reading 'M.' or similar.

Titre du Projet : Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole pour la transformation socioéconomique des zones rurales au Bénin

Effet de l'UNDAF :

D'ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois et d'activités génératrices de revenus ainsi que d'une meilleure sécurité alimentaire.

Effets escomptés du CPAP :

les populations défavorisées, notamment, les jeunes et les femmes ont un meilleur accès aux services financiers, aux marchés et aux technologies appropriées, en vue de la création d'emplois décents à travers la promotion de l'entreprenariat en milieu rural et le développement des filières agricoles.

Produits escomptés du CPAP :

1. Les structures en charge de la promotion de l'emploi disposent de ressources suffisantes et améliorent leurs prestations en faveur des jeunes et des femmes ;
2. Des programmes d'appui à l'accroissement des investissements sont effectifs à travers le partenariat public privé ;
3. Les opportunités de financement durable des activités productives sont accrues.

Partenaire de réalisation : Ministère de Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP).

Partie responsable : PNUD, Centre Songhai.

Brève description du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de son CPAP 2009-2013, le PNUD s'est engagé à appuyer les activités susceptibles d'augmenter les revenus des pauvres et de créer des emplois décents pour les jeunes et les femmes. Ceci passera notamment par le renforcement des capacités des centres formation pour accompagner l'émergence d'un entrepreneuriat agricole. Or, le Bénin abrite une expérience, celle du Centre Songhaï de promotion de l'entrepreneuriat agricole, vieille de plus de 20 ans. Cette expérience constitue aujourd'hui un label régional avec l'accompagnement du Système des Nations Unies dans le cadre du Projet Régional de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole pour stimuler l'Economie rurale en Afrique.

L'idée du « Projet de promotion de l'entrepreneuriat agricole pour la transformation socio-économique des zones rurales au Bénin » découle de cette logique. Ce Projet mettra l'accent sur la définition des pôles de concentration pour arrimer l'expérience de Songhaï à la stratégie nationale de développement agricole, dans une vision de développement intégré sur toute l'étendue du territoire national.

Le projet a spécifiquement pour objectifs de :

- Renforcer les capacités des jeunes entrepreneurs agricoles dans des domaines en adéquation avec les potentialités agro écologiques de leurs localités (agriculture, élevage, transformation agroalimentaire, mécanisation, énergie renouvelable, gestion des ressources naturelles, etc.) et les orientations stratégiques nationales ;
- Favoriser le développement, la promotion et l'adoption des technologies permettant d'accroître la productivité des entreprises agricoles ;
- Contribuer à instaurer un dispositif d'accompagnement et de soutien aux jeunes entrepreneurs agricoles formés (accès aux intrants, maîtrise de l'eau et de l'énergie, accès à un financement adapté, accès aux marchés, formation continue, etc.)
- Promouvoir un aménagement socio-économique des zones d'implantation à travers la mise en place d'infrastructures adéquates.

Durée du programme : 2012-2016

Domaine de résultats stratégiques (Plan stratégique): La lutte contre la pauvreté

Date de début: 1^{er}/01/2013

Date de fin: 31/12/2013

Date de réunion du PAC:

Arrangements de gestion NEX

Dépenses 2012 : 1 326 878 US\$

Total des ressources nécessaires : 8 374 171 US\$

Total des ressources allouées: 4 700 000 US\$

PNUD 500 000 US\$

Gouvernement (Disponible) 4 200 000 US\$

Gouvernement (A recevoir) 3 406 660 US\$

PM 267 511 US\$

Fonds non budgétisés: 0

Contributions en nature:

Approuvé au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre
Gouvernement de la République du Bénin		25/01/13	Mathias POFAGI, Directeur National du Projet
Programme des Nations Unies pour le Développement			Nardos Békélé –Thomas, Représentant Résident

I- PLAN DE TRAVAIL ANNUUEL 2013

PRODUITS ESCOMPTES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	Source de Financement	BUDGET PREVU	
		T1	T2	T3	T4			Code Budgétaire et Description	Montant \$ US
Produit 1 : Les structures en charge de la promotion de l'emploi disposent de ressources suffisantes et amélioreront leurs prestations en faveur des jeunes et des femmes. Indicateur : Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation qualifiante en création et en gestion d'entreprises Données de référence : 200 Cible annuelle : 1000	1. Résultat de l'activité : Des entrepreneurs agricoles capables de créer de la richesse sont disponibles (ATLAS Activité 5 : Création de centres)								
	Action 1.1 : Choisir le second site au nord devant abriter le centre d'incubation	X				CTG	PNUD		30 000
	Action 1.2 : Actualiser le budget d'investissement pour la construction de nouveaux centres selon le modèle songhaï	X				Unité de Gestion du Projet/Comité Technique PNUD/CTG	PNUD		20 000
	Action 1.3 : Finaliser la mise en œuvre du cadre institutionnel	X				UGP/Songhaï, PNUD	BN Disponible A recevoir		60 000
	Action 1.4 : Achever la construction et l'équipement de Zangnando, de Kandi Tout en complétant les investissements au niveau de Kétou .	X	X	X	X				- - 2 311 226 2 296 660
	Action 1.5 : Rendre fonctionnelles les activités de soutien à la production des centres (Kétou, Zangnando et Kandi).	X	X	X	X	UGP/Songhaï	BN A recevoir		504 000
	Action 1.6 : Démarrer la formation de masse pour les jeunes à installer suivant un programme d'insertion des jeunes dans l'agriculture Action 1.7 : Structurer la formation des apprenants dans les centres construits			X		UGP/Songhaï	BN Disponible PM Budget national	Déplacement 72700 Ateliers 72700 Formations 71305 Consultants 72700 Formations 74200 Publications	- 886 335 267 511 20 000

<p>Total produit 2</p> <p>Produit 3 : Les opportunités de financement durable des activités productives sont accrues</p> <p>Indicateur 1 : Nombre de jeunes et de femmes en milieu rural ayant accès à l'information et à la formation.</p> <p>Données de référence: non disponible</p> <p>Cible Annuelle : 1000</p> <p>Indicateur 2 Nombre de jeunes et de femmes en milieu rural ayant accès au</p>	<p>Action 2.1 : Identifier les zones d'installation définitive des entreprises agricoles en créant sur le site de Kandj, le premier village des exploitants PPEA une politique d'habitat rural</p> <p>Action 2.2 : Réaliser les études d'identification des besoins en aménagement des zones d'installation répertoriées</p> <p>Action 2.3 Animer en synergie avec d'autres acteurs, la mise en place d'un mécanisme de facilitation d'accès au foncier pour les jeunes en démarrage d'installation</p> <p>Sous-total Activité 2</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>UGP/Comité technique/ MDGLAAT</p> <p>UGP/Comité technique</p> <p>UGP/Comité technique</p>	<p>PNUD</p> <p>PNUD</p> <p>PNUD</p>	<p>72700 Ateliers d'échanges</p> <p>71305 Consultants 72700 Ateliers de validation</p>	<p>50 000</p> <p>50 000</p> <p>12 500</p> <p>112 500</p> <p>827 500</p>			
<p>Produit 3 : Les entrepreneurs sont informés sur les modalités d'accès au financement et formés sur le montage des dossiers de demande de financement (ATLAS Activité 6 : Accès au Financement)</p> <p>Action 3.1 : Définir les modalités d'accès au financement des jeunes formés</p> <p>Action 3.2 : Réaliser des supports de communication et d'information sur les sources potentielles de financement défini avec le partenaire principal (FNM)</p> <p>Action 3.3 : Former les entrepreneurs sur le montage de dossiers de demande de financement avec l'appui des acteurs du projet en business Center</p>	<p>1. Résultat d'Activité : Les entrepreneurs sont informés sur les modalités d'accès au financement et formés sur le montage des dossiers de demande de financement (ATLAS Activité 6 : Accès au Financement)</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>	<p>UGP/Comité technique</p> <p>UGP/Comité technique</p> <p>UGP/Comité technique</p>	<p>PNUD</p> <p>PNUD</p> <p>Budget National</p>	<p>71305 Consultants 74200 Publication</p> <p>71305 Consultants 72700 Atelier de formation</p>	<p>10 000</p> <p>10 000</p> <p>50 000</p>			

II- Arrangements de gestion

1. Modalités de financement

Le coût global du PTA du Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole (PPEA) au titre de l'année 2013 est de 8 374 171 US\$. Le PNUD y apporte une contribution de 500 000 US\$.

2. Rôles et Responsabilités des Partenaires du PTA

Le Projet sera exécuté selon la modalité de gestion nationale (*NEX : National Execution*). Le PNUD-Bénin sera responsable de la gestion directe des ressources humaines, financières et matérielles générées à partir des fonds du projet. Le PNUD Bénin peut fournir à la demande de l'agence de réalisation les services ci-après : (i) identification et/ou recrutement de personnel pour le projet ; (ii) identification et facilitation des activités de formation, des études et des missions ; (iii) achats de biens et services. Les coûts des services d'appui, calculés sur la base du tarif universel du PNUD pour le recouvrement des coûts, seront imputés à la ligne budgétaire concernée.

Le partenaire technique de mise en œuvre du projet est le Centre Songhaï. A ce titre, il assure sur la base d'un cahier de charges convenu de commun accord avec le Gouvernement et les partenaires technique et financiers, la supervision technique du projet à travers le coaching de l'unité de gestion du projet et la mise en cohérence des réalisations du projet avec les spécificités et les caractéristiques du label Songhaï. Il assure l'orientation des actions, leur programmation dans le temps et dans l'espace en synergie avec l'unité de gestion du projet.

L'administration globale du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD contenus dans le Manuel de programmation dans le contexte politique défini par son Conseil d'Administration. Le Plan d'Action de Programme Pays (CPAP) pour 2009-2013 entre le Gouvernement du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le développement régira la gestion de ce projet.

3. Cadre institutionnel

Le projet sera mis en œuvre sous la tutelle du Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP). Cette tutelle doit être exécutée conformément aux fondements de la gestion de projet sous régime de PPP qui sont :

- (i) intégrer le savoir-faire et les méthodes de fonctionnement du secteur privé,
- (ii) faire évoluer les modes d'interventions des administrations, d'opérateurs directs vers un rôle d'organisateur, de régulateur et de contrôleur, pour finalement permettre la réalisation d'un équipement ou d'un ouvrage en améliorant le rapport qualité/prix.

Le Ministère de tutelle doit coordonner efficacement toutes les actions devant contribuer à l'aboutissement des actions du projet. Il doit permettre l'appropriation du projet par tous les membres du Gouvernement. Il produira, sur la base du rapport de l'équipe de gestion, des rapports trimestriels et annuels au gouvernement pour présenter les actions menées par le projet, l'assistance que doivent apporter les autres ministères ou qu'ils ont déjà apportée afin d'atteindre les objectifs du projet.

4. Organes de gestion du projet

Les organes de gestion du projet comprennent :

Un **Comité d'Orientation des Politiques et Stratégies (C.O.P.S)** qui fait office de Comité National de Pilotage du Projet. C'est un cadre de concertation des principaux ministères et autres acteurs de la vie socioéconomique du pays impliqués dans le projet. Cet organe veille à la mise en cohérence des options du projet avec les priorités stratégiques nationales et les aspirations des populations à la base. Le Comité National de Pilotage se réunit deux fois par an (ou plus en cas de besoin) pour examiner ou approuver tous les changements éventuels nécessaires à la bonne conduite des activités du projet. Le Comité de Pilotage est présidé par le Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale.

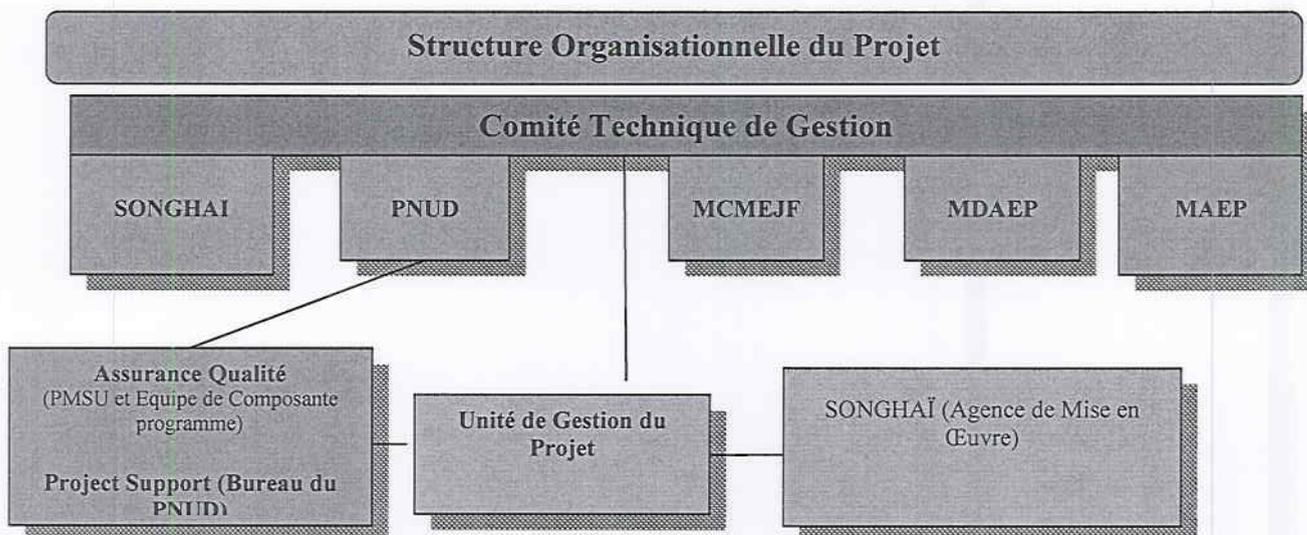
Un **Comité Consultatif Régional (CCR)** installé dans chacune des zones d'implantation des Centres Songhaï au niveau régional (Parakou, Savalou, Kinwédji et les nouveaux centres à créer) Le Comité Consultatif Régional veille à la mise en cohérence des aspirations des populations avec les objectifs du projet.

Un **Comité Technique de Gestion (CTG)** qui appuie l'équipe de projet dans la mise en œuvre des activités programmées et qui est à cheval entre le cadre de gestion stratégique et le cadre de gestion opérationnelle. Il est compétent pour se prononcer sur les questions relatives (i) à la supervision globale du Projet, (ii) à l'évaluation de chaque étape terminée. Il se réunira une fois par trimestre et de façon ad hoc si les circonstances l'exigent, pour connaître et discuter des questions relatives aux plans de travail trimestriels ainsi que des différents rapports d'activités trimestriels et annuels proposés par les responsables désignés de l'Unité d'Exécution du Projet.

L'**Unité de Gestion du Projet (UGP)** qui assure le fonctionnement au quotidien du projet à travers la mise en œuvre des activités programmées. La mise en œuvre des activités et le déblocage des fonds se feront sur la base du plan de travail annuel approuvé par le comité technique de gestion. Les décaissements de fonds suivront les procédures du PNUD. A cet effet, le partenaire technique de mise en œuvre du projet, à travers l'UGP, doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD, le formulaire d'Autorisation de Financement et Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Le personnel du projet est donc constitué de deux grands groupes : le staff de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et le personnel d'animation des centres. Le premier groupe de personnel assure la coordination des activités du projet mais aussi la liaison entre les différents partenaires techniques et financiers.

Le second groupe du personnel, qui est le plus important en effectif est constitué des agents devant animer les centres de formation à réhabiliter et à créer. Le succès du programme repose sur leur degré de maîtrise et de coordination des activités, leur pragmatisme et de leur goût du milieu rural. Ce personnel qui constituera le point d'appui de SONGHAI et de la coordination du projet sera recruté par ces derniers sur la base des critères clairs et spécifiques. SONGHAI, sera responsable du recrutement de ce personnel avec l'appui du comité technique. Ceci vise à renforcer les capacités d'encadrement des centres.



Pour les besoins de gestion de proximité du projet de la part des partenaires directs du projet, le travail technique et scientifique de l'équipe de gestion du projet se fera sous la supervision étroite du Directeur du Centre Songhaï. Ce dernier rend compte de l'exécution du projet aux partenaires et à la structure de tutelle. Les relations de travail de l'équipe du projet avec le PNUD sont assurées par le chargé de programme au Bureau du PNUD.

Le projet pourrait être audité à la fin de l'année. L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers.

5. Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation de logo sur les réalisations du projet.

➤ *Droit d'auteur*

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.*

Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans

chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »

➤ **Utilisation du logo**

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

➤ **Respect de l'avis de non-responsabilité**

Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

III- CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après :

Au cours du cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, une évaluation qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du Chargé de Programme PNUD doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités.
- Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Chargé de Programme PNUD pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.
- Sur la base de l'analyse initiale des risques, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Chargé de Programme PNUD, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.
- En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshot, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre par le PMSU à la revue du Comité Technique, en vue d'amendement nécessaire avant l'examen semestriel par le Comité de Pilotage du Programme Cadre.
- Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Chargé de Programme PNUD pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

A la fin de chaque année

- **Rapport de Revue Annuelle:** Un rapport de revue annuelle doit être préparé par le Coordonnateur du Projet en collaboration avec le Team Leader Pauvreté et le PMSU, et partagé avec le Comité de Pilotage du Programme Cadre Pauvreté. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.
- **Revue annuelle du Projet :** Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme Cadre, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante

Les comptes du projet feront l'objet d'audit chaque année. Les résultats de chaque audit seront transmis au partenaire d'exécution et au PNUD. De plus chacun des partenaires de réalisation recevra et analysera le rapport d'audit émis par les auditeurs. Le partenaire de réalisation présentera au PNUD dans les meilleurs délais une déclaration d'acceptation ou de rejet de toutes les recommandations d'audit. Il entreprendra des démarches dans les meilleurs délais afin de réagir aux recommandations de l'audit. Il rendra compte des démarches entreprises afin de mettre en œuvre les recommandations de l'audit.

Contrôle Qualité des Résultats d'Activité du Projet.

Cette table doit être répliquée pour chaque résultat d'activité du PTA pour fournir les informations sur les actions de suivi basées sur les critères qualité définies.

Produit CPAP visé: Les jeunes et les femmes bénéficient de formations qualifiantes et d'appui à la création et à la gestion d'entreprises pour améliorer leur accès à l'emploi		
Résultat d'Activité 1	Des entrepreneurs agricoles capables de créer de la richesse sont disponibles	Date de début : 1 ^{er} janvier Date de Fin : 31 décembre
But	<i>Il s'agit de renforcer les capacités des jeunes par la formation fonctionnelle entrepreneuriale (formation, développement des ressources humaines) pour une transformation durable du tissu socioéconomique de leurs localités.</i>	
Description	Sensibilisation sur le projet -Recrutement et Formation des gestionnaires de ferme ; -Recrutement et formation de la deuxième vague d'élèves pour la formation en entrepreneuriat	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation qualifiante en création et en gestion d'entreprises par sexe et par âge.	Rapport de formation Visite sur sites	Juin 2013 Décembre 2013
Nombre de personnes formées ayant bénéficié d'un appui à la création et à la gestion d'entreprise, par sexe et par âge.	Rapport de formation Visite sur sites	31 décembre 2013

Produit CPAP visé: Les secteurs porteurs d'emploi sont identifiés et des mesures incitatives sont mises en œuvre pour favoriser l'insertion des jeunes et des femmes.		
Résultat d'Activité 2	Un mécanisme d'accompagnement et de soutien aux entrepreneurs agricoles est opérationnel	Date de début : 1 ^{er} janvier Date de Fin : 31 décembre
But	<i>Mettre en place un mécanisme efficace d'accompagnement pour l'installation des jeunes entrepreneurs formés</i>	
Description	- Appui à la mise en place des services privés d'appui aux entrepreneurs - Mise en réseau des structures et projets d'appui à l'entrepreneuriat agricole - Mise à disposition d'équipements au profit des entrepreneurs installés	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>
Nombre de jeunes et de femmes insérés dans les secteurs porteurs d'emplois dans le secteur agricole	Rapport d'activités	31 décembre 2013
Nombre de nouvelles micro ou PME créées par filière porteuse	Rapport d'activités Rapport de séances de création des PME	31 décembre 2013

Produit CPAP visé: Les secteurs porteurs d'emploi sont identifiés et des mesures incitatives sont mises en œuvre pour favoriser l'insertion des jeunes et des femmes.		
Résultat d'Activité 2	Les zones d'installation définitive des entreprises agricoles sont identifiées et les études de base pour l'aménagement et la viabilisation de ces zones sont conduites	Date de début : 1 ^{er} janvier Date de Fin : 31 décembre
But	<i>Il s'agit de viabiliser et de doter d'infrastructures, les zones d'installation des jeunes entrepreneurs afin de leur offrir un cadre de vie agréable et propice à la bonne conduite des activités productives.</i>	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des études d'identification des besoins en aménagement des zones d'installation des jeunes - Information des structures compétentes sur les besoins en infrastructures et plaidoyer en vue de leur réalisation 	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>
zones d'implantation identifiées par zone agro écologique	Constat physique	31 Janvier 2013
Les besoins en aménagement des zones d'installation sont connus	Rapport final de l'étude sur l'identification des besoins en aménagement des zones d'installation	Avril 2013

Produit CPAP visé: Les jeunes et les femmes bénéficient d'opportunités de financement durable des activités productives et génératrices de revenus via un système financier inclusif.		
Résultat d'Activité 2	Les entrepreneurs sont informés sur les modalités d'accès au financement et formés sur le montage des dossiers de demande de financement	Date de début : 1 ^{er} janvier Date de Fin : 31 décembre
But	L'objectif visé est d'accroître les chances d'accès des jeunes entrepreneurs au financement adéquat en leur fournissant l'information et la formation nécessaires.	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des supports de communication et d'information sur les sources de financement disponibles - Formation des entrepreneurs sur le montage des dossiers de financement 	
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>
Nombre de jeunes et de femmes en milieu rural ayant accès au crédit et aux subventions	Support de communication Rapport d'activité	31 décembre 2013

Contexte Juridique

Ce document, ensemble avec le CPAP signé par le Gouvernement du Bénin et le PNUD et qui est incorporé par référence, constituent ensemble le document de projet conformément à l'Accord Standard d'Assistance de Base, et tous les arrangements du CPAP sont appliqués à ce document.

Conformément donc à l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire, sont du ressort du partenaire de réalisation.

Ainsi il doit:

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,

- b) Assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et suggérer des modifications au plan si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à implémenter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le partenaire de réalisation, s'accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun des fonds du PNUD reçus dans le cadre de ce projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet, n'apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce projet.

JOURNAL DES RISQUES

Titre du Projet: _____ Award ID: _____ Date: _____

#	Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures/Réponses de Gestion	Responsable	Elaborée, mise à jour par	Date de dernière mise à jour	Situation
1	Non disponibilité à temps des ressources	Janvier 2012	Organisationnel	Retard ou non exécution des activités à réaliser sur ce type de financement	-Manifestation de la contribution d'autres PTFs pour financer le plan stratégique de l'INPF -Inscription au PIP en 2012		PNUD	NA	
2	La fluctuation du coût du pétrole	Janvier 2012		Augmentation du coût de réalisation des activités			PNUD		
3	Le non respect du cadre institutionnel de gestion du projet			Retard dans la mise en œuvre du projet			PNUD		

